

## Brèves

### AD – Phase test d'un nouvel organe

En décembre dernier, la Chambre médicale a surmonté l'ultime obstacle à l'instauration de l'Assemblée des délégués (AD), à savoir la confirmation des 33 délégué-es nommé-es par les



L'une des premières assemblées des délégués de la FMH à Berne

associations faitières sur la base d'un système élaboré de répartition des sièges. Le 16 janvier 2007, l'AD a tenu sa première séance à l'Union postale universelle à Berne. Avant que le nouvel organe puisse commencer à débattre, il a encore fallu surmonter quelques menues difficultés, telle la question – qui peut sembler bizarre au premier abord – de savoir s'il était nécessaire, dans une pièce accueillant 50 personnes, d'installer des micros pour les orateurs ou si cela ne risquait pas d'entraver leur «liberté d'expression». Par ailleurs, il a également fallu déterminer si l'on pouvait sans autre venir accompagné de son délégué suppléant, ou si seule l'absence du titulaire légitimait la présence du remplaçant. Une autre question concernait la pause repas: une heure est-elle suffisante pour se sustenter, se reposer, échanger des idées et établir des contacts? Enfin, l'Assemblée des délégués n'était pas unanime quant à la manière

d'interpréter son rôle d'organe de formation de l'opinion du corps médical, ni sur la façon de délimiter ce rôle par rapport à celui de la Chambre médicale et du Comité central. Il a finalement été opté pour une démarche pragmatique, et l'ordre du jour quelque peu arbitraire a été accepté de bonne grâce puis discuté avec force et ferveur. Au terme de la journée, il était clair que la phase test s'était révélée concluante. L'on passe désormais aux choses sérieuses et l'on est impatient de voir comment l'Assemblée des délégué(e)s assumera la fonction «d'accélérateur» et de «courroie de transmission» qui lui revient dans le processus de prise de décision politique de la FMH, un processus visant à refléter les vues du corps médical dans toute sa diversité.

### Rapport de gestion 2006

Le nouveau rapport annuel de la FMH est placé sous le signe de l'arbre. Pourquoi avoir choisi ce symbole? La raison est simple: l'arbre est



Rapport de gestion 2006 de la FMH

une image de la FMH qui, comme organisation faitière, a développé des racines profondes et est solidement ancrée dans le champ de la politique sanitaire. Les branches principales symbolisent les organisations constitutives de notre association professionnelle alors que les feuilles en représentent les membres. Dans ce rapport 2006, les membres du Comité central

de la FMH jettent un regard rétrospectif sur l'année écoulée, les différents départements informent de leurs principales activités et les comptes sont bien évidemment présentés. Le rapport de gestion paraîtra à la fin avril en accompagnement du BMS. A partir de cette date, il pourra également être consulté sur le site internet de la FMH: [www.fmh.ch](http://www.fmh.ch).

### Le projet de CPS est lancé

En décembre 2006, la Chambre médicale a approuvé le projet de «carte électronique de médecin de la FMH» ainsi que le concept général et le financement s'y rapportant. Le coup d'envoi a ainsi été donné pour un projet étalé sur trois ans et visant l'introduction par étapes d'une carte électronique de professionnel de santé (CPS), avec des niveaux de sécurité croissants. Tout d'abord, il a fallu mettre sur pied l'organisation interne du projet. Un concept détaillé est maintenant en préparation portant sur les différentes conditions-cadres à définir pour l'émission de la carte. Il s'agira notamment de déterminer quels groupes de membres FMH recevront quel type de carte et quelles solutions il conviendra de proposer aux non-membres. En outre, les futures applications de la carte détermineront les exigences que celle-ci devra remplir. Une prochaine étape consistera à évaluer différentes solutions techniques en vue de la réalisation concrète. Parallèlement, le potentiel de synergies avec le réseau HIN sera aussi examiné.

### Comité central

#### Membres du CC en route pour la FMH

Les membres du Comité central de la FMH sont souvent appelés à participer à des jour-



Yves Guisan, vice-président de la FMH, à Montreux

nées, des séminaires ou des congrès en tant qu'orateurs, ce qui, aux yeux du département

communication, représente aussi une contribution bienvenue dans le domaine des relations publiques. Il suffit, à titre d'exemple, de citer l'excellent exposé qu'Yves Guisan, vice-président de la FMH, a tenu au «Forum Santé-Gesundheit» à Montreux sur le thème «Concurrence et solidarité: mythe ou réalité?». L'orateur a su présenter nombre de problèmes actuels de la FMH à un éminent public.

### Départements

#### Tarifs

#### Nouveau visage à la FMH à Olten

En janvier, le Dr et lic. en droit Beat Christoph Bumbacher a rejoint le service tarifaire de la FMH, avec pour domaine d'activité principal le TARMED. Depuis la fin de ses études de médecine à Zurich et de sa formation postgraduée en 1994, il tient à Zoug un cabinet de médecine générale FMH et d'acupuncture MTC. Dans son activité clinique, le Dr Bumbacher s'occupe surtout de questions neurologiques.



Beat Christoph Bumbacher

En parallèle, Beat Bumbacher a acquis une formation d'avocat et notaire zougoise et s'intéresse plus particulièrement au droit de la santé. Son intérêt

se porte principalement sur les questions politiques, entrepreneuriales et juridiques qui se posent dans les cabinets médicaux, ainsi que sur le segment PME de la technologie médicale.

#### SwissDRG: état des lieux

Le projet SwissDRG est prolongé jusqu'à fin 2007 car la Société anonyme SwissDRG SA n'a pas pu être fondée comme prévu en automne 2006. Elle pourra l'être en juin 2007 au plus tôt. En effet, santésuisse fait dépendre sa contribution financière d'exigences relatives à la révision de la LAMal: elle exige, entre autres, une base légale permettant de contraindre les prestataires de soins à fournir, avec cha-

que facture, toutes les données importantes relatives aux diagnostics et aux procédures. La FMH a fait part, avec succès, à la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national, de ses réserves quant à l'inefficacité bureaucratique et à la protection des données. Le plénum du Conseil national doit encore prendre une décision lors de la session de mars. La prolongation du projet jusqu'à fin 2007 permettra de transmettre de façon ordonnée les travaux en cours à la future administration de la Société SwissDRG SA. Le temps restant jusqu'à la fin de l'année sera principalement utilisé pour l'helvétisation du système et la mise en valeur des données, c'est-à-dire l'adaptation du système allemand de forfaits par cas aux conditions suisses. Les travaux visant le transfert du catalogue de codification suisse dans le catalogue de codification allemand se sont achevés dans les délais. Ces résultats ont été présentés en janvier 2007 aux sociétés de discipline médicale, sociétés cantonales de médecine et autres organisations intéressées lors d'une séance d'information. Les difficultés de transfert et les cas particuliers seront traités dans le cadre de l'helvétisation du système. La FMH va mettre sur pied un groupe de travail chargé d'accompagner ce processus. Vous trouverez de plus amples informations sous [www.fmh.ch](http://www.fmh.ch) – Nos prestations – Tarifs – SwissDRG.

## Communication

### La FMH et les médias

Ces dernières semaines à nouveau, la FMH a été régulièrement sollicitée pour donner son avis et des informations sur les thèmes les plus divers liés à la santé. La place la plus grande prise par la FMH dans les médias l'a été grâce à l'initiative pour une caisse-maladie sociale unique, et cela malgré l'option retenue de la liberté de vote. En ce qui concerne le projet ReMed et la proposition des pharmaciens d'établir eux-mêmes des ordonnances pour les cas bénins, on a relevé une forte présence des médecins dans les médias électroniques: dans les journaux de la Télévision suisse romande et alémanique,



Jacques de Haller, interviewé par la TV suisse alémanique...



... et par la radio alémanique

ainsi que dans les émissions radiophoniques de la RSR et de la DRS. Deux autres thèmes qui ont donné lieu à une présence médiatique de la FMH ont été la décision du Conseil fédéral sur l'introduction de la carte d'assuré et le débat sur la nouvelle réglementation de la taxe sur la valeur ajoutée, qui concerne également la santé publique.

### Départ du chef de la communication

Daniel Lüthi quitte la FMH le 30 juin et explique sa démission par le fait que «sa femme et lui-même ont reçu la possibilité très prometteuse de passer encore quelques années à l'étranger et d'y travailler». Daniel Lüthi continuera d'oeuvrer dans le domaine de la communication pour le compte du Service allemand de développement (DED) à la Paz, en Bolivie. La collaboration ouverte, constructive et personnelle pratiquée au Secrétariat général, notamment au sein de l'équipe soudée de la communication et tout particulièrement avec le président Jacques de Haller, ont rendu sa décision difficile, dit-il en conclusion. Le président et la secrétaire générale se sont exprimés de la manière suivante: «Nous regrettons vivement de nous séparer d'un cadre si engagé et motivé. Dans le même temps, nous le félicitons de saisir cette chance et d'avoir le courage d'accomplir cette expérience».

### Secrétariat de direction

#### Regard dans les coulisses

Une fois par année, les collaboratrices du Secrétariat de direction (SD) mettent tout leur élan et leur plaisir à prendre en main l'organisation de la Chambre médicale ordinaire. Cette grande manifestation doit être bien planifiée et préparée. Sous la direction de Monika Kölliker, responsable du SD, une salle a



pu être réservée dès mai 2006 comme base d'organisation à la séance de la Chambre médicale de mai 2007. La manifestation de haut vol a pu ainsi être préparée pas à pas. En font partie l'information sur le lieu de rencontre des 200 délégués, la publication statutaire dans le BMS, la coordination des thèmes à traiter, les propositions faites, les traductions à organiser et finalement l'envoi de l'invitation. Suivent les tâches consistant à établir les listes d'envoi et de présence, les étiquettes personnelles à imprimer, le personnel à instruire, les repas à organiser et finalement, les fleurs à donner si des élections ou des remerciements font partie du programme.

## Service juridique

### Editions Printus

Le service juridique de la FMH répond quotidiennement à de nombreuses questions de médecins concernant différents domaines juridiques et fournit des conseils dans la mesure de ses possibilités. Au cours des derniers mois, il a dû assister de nombreux membres concernés par les agissements des Editions Printus, ce qui a exigé énormément de temps. Cette maison d'édition tente de gagner de l'argent en vendant à des médecins des inscriptions dans de faux registres médicaux. Le service juridique met à disposition des membres FMH des documents-types concernant les différentes étapes de la procédure à suivre dans cette affaire (cf. notre site internet: [www.fmh.ch](http://www.fmh.ch) – Nos prestations – Droit – Renseignements juridiques – mein Hausarzt Printusverlag). En ce moment, nous prodiguons des conseils intensifs aux trois premiers membres faisant l'objet d'une procédure auprès du juge de mainlevée.

### Assurance-invalidité

L'Assemblée des délégué(e)s du mois d'avril devrait pouvoir décider, sur proposition du Comité central, d'une recommandation de vote concernant le référendum sur l'assurance-invalidité. Sur mandat du CC, le président de la FMH, en collaboration avec le service juridique, a mis sur pied un groupe de travail chargé de rassembler les arguments pour et contre ledit référendum. Les principales disciplines médicales concernées par la prise en charge des assurés devront pouvoir faire valoir leurs arguments. Cela concerne la pédiatrie, l'orthopédie, la rhumatologie, la médecine

physique et de réadaptation, la psychiatrie, les médecins de premier recours, mais aussi les médecins du Centre d'observation médical de l'AI (COMAI), du Service régional médical de l'AI (SMR), ainsi que l'organisation Swiss Insurance Medicine (SIM).

### Réédition de "Arztrecht in der Praxis"

Un nouveau guide juridique intitulé «Arztrecht in der Praxis», destiné à remplacer l'ancien manuel «Handbuch des Arztrechts» datant de 1994, paraîtra prochainement en langue allemande, vraisemblablement cet été. Le service juridique de la FMH s'est occupé du chapitre consacré à l'organisation du cabinet médical. Il a en a rédigé une grande partie lui-même, soit les textes de deux sous-chapitres qui traitent des conditions-cadres légales et fournissent des recommandations pratiques pour le cabinet médical. Ces chapitres permettront aux médecins de se faire une idée générale de la matière, mais leur fourniront également des informations et des conseils concrets. Ces textes sont également utilisés lors d'exposés présentés, entre autres, dans le cadre de séminaires de FMH Services. Ils serviront aussi à compléter la partie consacrée au service juridique sur le site internet de la FMH.

## Données, démographie, qualité

### Révision de la statistique médicale

La statistique médicale de la FMH est l'une des plus importantes sources de données sur la démographie médicale en Suisse. Jusqu'à présent, elle était gérée par Jürg Jau, responsable de la planification et de la conception informatiques à la FMH. Cependant, sur le plan thématique, elle fait partie des attributions du département Données, démographie et qualité qui, grâce à l'engagement de personnel supplémentaire, a pu en reprendre la responsabilité organisationnelle à fin 2006. Jürg Jau, que nous remercions pour son travail accompli avec compétence, restera à la disposition du département DDQ à titre de conseiller. Le département DDQ poursuivra les évaluations et analyses effectuées jusqu'ici tout en approfondissant certains domaines. Le Comité central de la FMH a approuvé à cet effet le projet «Révision de la statistique médicale», qui devra créer les conditions nécessaires pour que la statistique continue de fournir une base de discussion fiable en matière de démographie

médicale. En outre, une amélioration supplémentaire de la qualité des données est visée. Les termes et définitions courantes seront vérifiés par des experts et adaptés aux réalités actuelles. Comme différentes organisations travaillent avec les chiffres de la FMH, il importe de maintenir la validité générale et l'acceptation des résultats de la statistique médicale et des

s'agit d'un réseau de soutien axé sur les ressources et de prévoir un temps suffisant pour sa réalisation. L'équipe de direction du projet ReMed va maintenant, en prenant appui sur ce rapport final et sur l'évaluation de l'instance d'accompagnement du projet, élaborer un concept de projet pilote en vue de le soumettre au Comité central.



Statistique médicale de la FMH sur [www.fmh.ch](http://www.fmh.ch)

définitions qui la fondent.

Cette révision aura lieu en deux étapes et prendra effet pour la première fois lors de la publication des statistiques médicales 2007 (mars 2008) et 2008 (mars 2009).

Vous trouverez les tableaux de la statistique médicale pour 2006 dans le BMS n° 12 ainsi que sur le site internet de la FMH: [www.fmh.ch](http://www.fmh.ch).

### ReMed: fin de la phase conceptuelle

Le projet ReMed se trouve à la fin de la phase conceptuelle approuvée par le Comité central en mars 2006. Cette phase a consisté principalement en une étude de faisabilité réalisée par l'Institut de psychologie de l'Université de Zurich. Dans le rapport final de cette étude, les questions centrales suivantes sont développées par les chercheurs: évaluation des besoins, situation actuelle (que se passe-t-il aujourd'hui lorsqu'un médecin se trouve confronté aux problèmes cités? Quelles sont les offres déjà à disposition?), aménagement de l'offre d'aide (organisation, organisme responsable, offres) et chances de réalisation. L'équipe de recherche publiera les résultats de l'étude en mai au plus tard dans le Bulletin des médecins suisses. On retiendra ceci pour le moment: l'étude montre clairement le besoin d'un réseau de soutien et la faisabilité du projet. Pour assurer sa réussite, il sera essentiel de communiquer qu'il

### Services

#### Valeur intrinsèque – bilan après 3 ans

En 2003, la FMH a recensé les données de valeur intrinsèque de tous ses membres. Celles-ci ont été réunies dans une banque de données externe. Après d'importants travaux de remaniement et d'optimisation, les informaticiens de la FMH l'ont intégrée, début septembre 2004, dans le nouveau logiciel de gestion de l'association. Depuis cette date, la banque de données est prête à l'emploi et au contrôle des valeurs intrinsèques par les assureurs (LAA et LAMal) comme cela est prévu dans le concept de valeur intrinsèque 9.0. Ces trois dernières années, la Commission paritaire «bases de données de la valeur intrinsèque et des unités fonctionnelles» (PaKoDig) a régulièrement mené des négociations visant à conclure une convention pour la mise en service et la consultation en ligne de ladite banque de données. Jusqu'à présent, les assureurs n'y ont pas donné suite. Sur ce point, le concept de valeur intrinsèque n'est pas respecté par les assureurs puisqu'ils ne sont pas encore en mesure de vérifier les valeurs intrinsèques. Cependant, en cas de soupçon de facturation abusive, ils peuvent, par le biais de la PaKoDig, demander à vérifier les valeurs intrinsèques du médecin concerné.

A fin 2006, le délai de trois ans durant lequel les médecins étaient tenus d'attester la formation continue accomplie pour faire valoir leurs prestations de droits acquis est arrivé à échéance. Des quelque 18000 membres de la FMH qui bénéficient de ces droits, la moitié a remanié ses valeurs intrinsèques et environ le même nombre a attesté sa formation continue. Lors de cette mise à jour, les membres FMH ont supprimé quelque 300000 positions relevant des droits acquis.

(Un article détaillé sur les trois premières années d'existence de la banque de données sur la valeur intrinsèque paraîtra prochainement dans le BMS).

### **myFMH – nouvelle application**

Jusqu'en novembre 2006, tous les membres FMH en exercice, soit quelque 29'000 médecins, ont reçu personnellement par courrier postal leur code d'accès personnel en vue de leur premier et unique enregistrement sur la plate-forme internet *myFMH*. Celles et ceux qui n'étaient pas concernés par l'échéance de fin 2006 concernant les valeurs intrinsèques ne se sont probablement pas encore enregistrés. Dans le courant de ces prochaines semaines, une nouvelle application de *myFMH* concernant les «mandats et fonctions» sera mise en service. En effet, conformément à l'article 22a des nouveaux statuts de la FMH, les membres du Comité central et de la Commission de gestion, ainsi que les délégués à la Chambre médicale et à l'Assemblée des délégués doivent faire part de leurs conflits d'intérêts potentiels. La plate-forme internet *myFMH*, créée exclusivement pour les membres FMH, est l'outil idéal pour cela et permettra aussi à chacun d'entre eux de consulter ces données. Les préparatifs sont en cours tant sur le plan technique qu'administratif. Les personnes concernées par la déclaration d'intérêts seront informées personnellement d'ici peu. Cette application sera opérationnelle sur le site *myFMH* au plus tard d'ici la prochaine séance ordinaire de la Chambre médicale du mois de mai. Non seulement les conflits d'intérêts déclarés par les intéressés, mais aussi leurs fonctions au sein d'organes de la FMH ou leurs mandats dans des commissions, fondations et autres sociétés à participation financière seront publiés par ce biais. A ce propos, nous vous signalons que les anciens groupes fermés d'utilisateurs (Closed User Group) du site internet de la FMH destinés aux présidents et aux délégués à la Chambre médicale ont été fermés. La fréquentation de ces groupes était faible voire inexistante ces dernières années et la plate-forme *myFMH*, en tant qu'outil de communication interactif, offre des possibilités bien plus étendues.